

L'hon. M. Jamieson: De qui Jacob était-il le patron?

M. Gilbert: Je remarque la présence du ministre de la Production de défense. Je serais tenté d'employer une expression de Terre-Neuve en disant que nous sommes le poisson entre les mailles. Lorsque j'aurai repris mon siège il nous parlera, j'en suis sûr, de son expérience de la pénétration de la mainmise étrangère à Terre-Neuve et il appuiera sûrement notre attitude, de ce côté-ci de la Chambre, envers ce projet de loi très important.

• (6.20 p.m.)

Vous remarquerez, monsieur l'Orateur, que le bill n° S-12 est une loi concernant La Compagnie de téléphone Bonaventure et Gaspé, Limitée. Le député de Rimouski (M. LeBlanc) a exposé dans les notes explicatives l'objet de la mesure. Selon lui, il s'agit d'écarter tout doute quant à savoir si la compagnie peut se départir de son entreprise en faveur d'une compagnie constituée en corporation en vertu ou sous réserve des lois d'une province du Canada. L'explication est simpliste.

J'ai étudié les affaires de la compagnie avec les députés de Skeena (M. Howard) et de Timiskaming (M. Peters): nous avons fait une constatation pour le moins dramatique. Nous avons constaté que cette compagnie fait partie d'une chaîne de propriétés qui s'étend de la Compagnie de Téléphone du Québec, à l'Anglo-Canadian Telephone Company, pour franchir la frontière internationale et retrouver la General Telephone and Electronics Corporation aux États-Unis. Pour reprendre ce qu'a dit le député de Skeena, il est peut-être de notre devoir de retracer les propriétaires. Mais on comprendra les difficultés que cela comporte surtout quand il s'agit d'examiner la structure d'une compagnie comme celle-ci. Il a fallu se reporter au relevé des industries du *Financial Post*, 1967. Il a fallu consulter le chapitre traitant des services d'utilité publique. Pour établir de façon définitive la propriété nous avons dû nous reporter au *Moody's Public Utility Manual*. Les renseignements qui nous intéressent vont de la page 1151 à la page 1160—soit neuf pages qui détaillent la propriété de la General Telephone and Electronics Corporation.

Revenons à la Compagnie de Téléphone Bonaventure et Gaspé. Qu'il me soit permis d'abord de parler de la question de la propriété. La Compagnie de téléphone de Québec est le premier maillon. Dans le relevé du *Financial Post*, on indique que le siège social de la Compagnie se trouve rue Saint-Jean, à Rimouski. Cette compagnie a été

[M. Gilbert.]

constituée en société en 1927 et le conseil d'administration est ainsi composé: l'honorable J. A. Erilliant, président, Rimouski, (P.Q.); Jacques Brillant, président, Montréal; Norman Gendreau, vice-président exécutif et trésorier; B. A. Beneteau, vice-président exécutif; J. R. Bernier, vice-président et contrôleur; Maurice Martin, vice-président, relations extérieures, Rimouski (P.Q.); Claude Pratte, Québec; H. A. Sewell, St. Catharines (Ont.); J. J. Clerkin, fils, Darien (Conn.); J. J. Douglas, Scarsdale (N.Y.) vice-président, conseiller général et secrétaire; Yvon Côté, Julien Thuot.

Vous remarquerez, monsieur l'Orateur, que parmi cette dizaine environ d'administrateurs, huit sont Canadiens et deux sont Américains. Je n'y vois aucune objection car c'est la preuve que le conseil d'administration a une majorité canadienne.

D'après le rapport, la Compagnie de Téléphone du Québec a une filiale, la Compagnie de Téléphone Bonaventure et Gaspé, en propriété exclusive, qui dessert la rive sud de la péninsule de Gaspé dans le Québec. Voilà donc le premier maillon de la chaîne de propriété. Nous avons poursuivi notre enquête et découvert que la Compagnie de Téléphone du Québec était elle-même une filiale de l'Anglo-Canadian Telephone Company, dont le siège social est au n° 715 de la Place Victoria, à Montréal. Cette dernière est une société de portefeuille, dont les filiales possèdent des réseaux téléphoniques en Colombie-Britannique, au Québec et dans la République Dominicaine, contrôlent la publication des annuaires téléphoniques et l'installation de services pour des compagnies de téléphone du Canada. La compagnie est elle-même une filiale de la General Telephone and Electronics Corporation, qui a fait l'acquisition de toutes ses actions de la catégorie A en 1965, par l'intermédiaire d'une offre d'échange de deux actions et demie de la General Telephone pour chacune des actions de la catégorie A de l'Anglo-Canadian. Les actions de la catégorie A sont désignées depuis lors comme actions ordinaires. Voilà ce qui ressort d'un long paragraphe faisant état de la situation quant à la propriété. On donne ensuite la liste que voici, des directeurs de l'Anglo-Canadian Telephone Company: J. J. Douglas, président; D. C. Power, L. H. Warner, J. J. Clerkin, jr., New York; T. A. Boyd, Bronxville, N.Y.; Aristide Cousineau, O. B. Thornton, A. S. Torrey, Montréal; C. H. McLean, Vancouver, Jacques Brillant, Rimouski (Québec). Vice-président; T. S. Gary; vice-président, secrétaire et trésorier, Cameron Hough.

Encore ici, nous décelons un mélange d'administrateurs des États-Unis et du Canada. A la fin de mon historique de la propriété, il est